

PHOTOGRAPHIES ET AUTRES

Pour le tournage de films, de vidéos ou de reportages et pour la prise de photos dans les locaux de la bibliothèque, l'autorisation préalable de la direction est obligatoire.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la loi, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des gens que vous souhaitez photographier ou filmer.

LE RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Les communications entre le personnel et les usagers ainsi que les rapports entre les usagers doivent obéir aux règles élémentaires de civisme et de courtoisie.

Pour le bien de tous, le personnel de la bibliothèque a le devoir de faire respecter les règlements. C'est pourquoi un abonné qui ne respecte pas le code de conduite pourra se voir priver de ses privilèges d'accès ou d'emprunt, selon les règlements en vigueur dans le Réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Le service de police de la Ville de Montréal sera avisé des situations suivantes : agression ou menace verbale ou physique, vol, obstruction des lieux et des accès, refus d'obtempérer aux directives du personnel et dommages volontairement causés à la propriété de la bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU-MONT-ROYAL

465, avenue du Mont-Royal Est

- › Lundi 12 h – 18 h
- › Mardi 10 h – 20 h
- › Mercredi 10 h – 20 h
- › Jeudi 12 h – 20 h
- › Vendredi 12 h – 18 h
- › Samedi 10 h – 17 h
- › Dimanche 12 h – 17 h

Adultes 514 872-2270
Jeunes 514 872-2271

BIBLIOTHÈQUE MORDECAI-RICHLER

(Quartier du Mile End)

5434, avenue du Parc

- › Lundi 10 h – 18 h
- › Mardi 10 h – 20 h
- › Mercredi 10 h – 20 h
- › Jeudi 10 h – 18 h
- › Vendredi 12 h – 18 h
- › Samedi 10 h – 17 h
- › Dimanche 12 h – 17 h

Adultes 514 872-2141
Jeunes 514 872-2142



ville.montreal.qc.ca/plateau

CODE DE CONDUITE

BIBLIOTHÈQUES

MORDECAI-RICHLER
(QUARTIER DU MILE END)
ET DU PLATEAU-MONT-ROYAL

ILLUSTRATIONS : GUILLAUME MACCABÉE



UN LIEU OÙ IL FAIT BON VIVRE

Votre bibliothèque vous invite à la détente et à la découverte en vous donnant accès à une multitude de services documentaires dans un milieu propice à la recherche et à la lecture. Afin que chacun puisse bénéficier de ce climat de calme et de bien-être, nous vous demandons de respecter les règles de conduite suivantes.

LA TECHNOLOGIE A DES LIMITES

- › Il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires ou des téléavertisseurs et de laisser la sonnerie en fonction.
- › Le niveau sonore des équipements audiovisuels ne doit pas incommoder les autres usagers.
- › La configuration des logiciels et des ordinateurs ne peut être modifiée que par le personnel de la bibliothèque.

LA VIOLENCE, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO

- › Le respect des autres usagers et du personnel est indispensable.
- › Il est interdit d'utiliser un langage grossier ou d'avoir un comportement inapproprié.
- › Il est interdit d'agresser verbalement ou physiquement les autres usagers ou le personnel.
- › Il est interdit d'exercer toute forme de harcèlement.
- › La discrétion est de mise : parlez à voix basse, ne criez, ne sifflez et ne chantez pas; ne courez pas et ne bousculez pas autrui.
- › Il est interdit de consulter, de télécharger ou de distribuer du matériel à contenu haineux, discriminatoire ou pornographique.
- › Toute personne qui diffuse des textes ou des images qui contreviennent au Code criminel du Canada sera sanctionnée.

UN LIEU PUBLIC

- › La bibliothèque est un lieu sans fumée.
- › La consommation d'aliments ou de boissons est interdite.
- › Il est interdit de dormir.
- › Toute personne qui est sous l'influence de l'alcool ou de la drogue ou qui en consomme dans l'édifice devra quitter les lieux.
- › Les animaux doivent rester à l'extérieur de l'édifice, à l'exception des animaux accompagnateurs pour les personnes handicapées.
- › Une tenue vestimentaire convenable est de rigueur (le port du chandail et des chaussures est obligatoire).
- › L'utilisation d'équipement sportif, tel qu'une planche à roulettes, des patins à roues alignées, une bicyclette, un ballon ou une balle, est réservée à l'extérieur de la bibliothèque.
- › Une hygiène corporelle convenable est de mise.
- › L'autorisation de la direction est obligatoire pour procéder à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition ou d'affichage.
- › Il est interdit de laisser des enfants de moins de sept ans sans la surveillance d'une personne accompagnatrice responsable.



UNE BIBLIOTHÈQUE PROPRE, PROPRE, PROPRE

- › Il est interdit de causer du dommage aux lieux, à l'équipement et au mobilier.
- › Il est interdit d'apporter des documents dans les salles de toilettes.
- › Il est interdit de poser les pieds sur le mobilier et les équipements, notamment les tables, les chaises, les fauteuils et les postes de consultation.
- › Les documents appartiennent à la bibliothèque : il est interdit de surligner, de souligner, d'annoter, de découper, de déchirer, de plier, de crayonner ou d'endommager de toute autre façon les documents.

UN LIEU SÉCURITAIRE

Afin d'assurer la sécurité de tous, les règlements suivants sont en vigueur :

- › La surveillance des effets personnels est à la discrétion des usagers. La bibliothèque ne sera pas tenue responsable des objets perdus ou volés.
- › En cas d'urgence (incendie, panne d'électricité, etc.), les usagers sont tenus de suivre les directives du personnel.

DROITS D'AUTEURS

Vous devez utiliser les photocopieurs et les postes Internet en conformité avec les lois canadiennes sur le respect des droits d'auteurs et des libertés individuelles.